



FEDE FRANCAISE DE BRIDGE
20 21 QUAI CARNOT
92210 ST CLOUD FR

AGENT

FEUGA - CHEVALIER
20 BD DE LA REPUBLIQUE
92210 ST CLOUD

Tél : 0147712485

Fax : 01 47 71 01 52

Email : AGENCE.SAINTCLOUD@AXA.FR

Portefeuille : 0092001644

Vos références :

Contrat n° 4737221604

Client n° 3702076904

AXA France IARD, atteste que :

**FEDE FRANCAISE DE BRIDGE
20 21 QUAI CARNOT
92210 ST CLOUD**

est titulaire d'un contrat d'assurance **N° 4737221604** ayant pris effet le **30/06/2017** et garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités garanties par ce contrat :

- PRATIQUE DU BRIDGE Y COMPRIS A L'ETRANGER
- ORGANISATION DE TOURNOIS NATIONAUX ET DE RENCONTRES INTER-CLUBS
- CENTRE DE FORMATION
- LOCATION DE L'AUDITORIUM A DES INTERVENANTS EXTERIEURS POUR CONFERENCES
- ORGANISATION DE SEJOUR POUR ENFANTS DE LICENCIES

Sa validité cesse pour les risques situés à l'Etranger dès lors que l'assurance de ces derniers doit être souscrite conformément à la Législation Locale auprès d'Assureurs agréés dans la nation considérée.

La présente attestation, qui ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat en cours d'établissement auquel elle se réfère, est délivrée sous réserve de la régularisation de celui-ci.

La présente attestation est valable pour la période du **30/06/2022** au **30/06/2023** sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à ST CLOUD le 7 juillet 2022

Pour la Société :

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES	FRANCHISES par sinistre
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe « Autres garanties » ci-après)	9.000.000 € par année d'assurance	
Dont :		
• Dommages corporels	9.000.000 € par année d'assurance	NEANT
• Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	2.000.000 € par année d'assurance	380 €
Autres garanties :		
Faute inexcusable (dommages corporels) (article 2.1 des conditions générales)	1.500.000 € par année d'assurance	380 €
Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus) (article 3.1 des conditions générales)	750.000 € par année d'assurance	10 % Mini : 500 € Maxi : 4.000 €
Dommages immatériels non consécutifs (article 3.2 des conditions générales)	200.000 € par année d'assurance	10% Mini : 500 € Maxi : 2500 €
Occupation temporaire de locaux (selon extension aux conditions particulières)	150.000 € par sinistre	10 % Mini : 400 € Maxi : 2.500 €
RC Dépositaire (selon extension aux conditions particulières)	100.000 € par sinistre	300 €
Défense (art 5 des conditions générales)	Inclus dans la garantie mise en jeu	Selon la franchise de la garantie mise en jeu
Recours (art 5 des conditions générales)	20.000 € par litige	Seuil d'intervention : 380 €

AXA France IARD SA